



Établissement public  
de santé mentale  
de la Somme

Direction des Ressources Humaines  
Route de Paris - CS 74410  
80044 Amiens cedex 1  
tél. : 03.22.53.46.46

# L'EPSM de la Somme (Amiens) recherche

## 1 Médecin du Travail , Praticien hospitalier / CDI

### Profil de poste

#### Identification du poste

Médecin du travail à temps plein

#### Descriptif de l'établissement

L'EPSM de la Somme est situé en toute proximité d'Amiens, ville universitaire, à 1h15 de Paris et de Lille, accessible par autoroute, train et TGV. Seul établissement public de santé mentale du département, il partage avec les secteurs de psychiatrie des hôpitaux d'Abbeville et de Péronne la prise en charge de la population de la Somme (570 000 habitants). Il assure l'ensemble des hospitalisations des adolescents du département.

L'EPSM de la Somme est membre du groupement hospitalier de territoire (GHT) Somme Littoral Sud, organisé autour du Centre Hospitalier Régional Universitaire d'Amiens. Il en pilote les filières psychiatrie et santé mentale et addictologie.

Il emploie près de **1 000 équivalents temps plein (ETP) non médicaux et médicaux**, et ses ressources avoisinent les 60 millions d'euros.

L'EPSM est organisé autour de quatre pôles (1 pôle de psychiatrie générale, 1 pôle filières et réhabilitation psychosociale, 1 pôle de psychiatrie infanto-juvénile, 1 pôle médico-pharmaceutique) et une Maison d'Accueil Spécialisée relevant de l'établissement est également présente sur site.

L'EPSM sert de support à un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) qui accueille **105 étudiants par an**.

Un Institut de Formation d'Aides-Soignants ouvrira en septembre 2022 avec une promotion de 15 élèves.

L'établissement dispose également d'activités logistiques (restauration, lingerie, ...), techniques et administratives.

Dans le cadre de la politique de sectorisation, de nombreuses structures de soins externes pour adultes ou enfants œuvrent au plus près de la population : hôpitaux de jour (HDJ), centres médicopsychologiques (CMP), centres d'accueil thérapeutiques à temps partiel (CATTP).

Les locaux du service de santé au travail sont situés sur le site principal de l'établissement.

## Missions

Le poste de médecin du travail proposé est un poste à temps plein. Le service de santé au travail est un service autonome.

Les fonctions s'exercent essentiellement sur le site principal de l'établissement à Dury, mais peuvent comporter des déplacements sur nos différentes implantations territoriales.

L'effectif du service de santé au travail comprend une secrétaire et une infirmière. Des locaux spécialement aménagés sont mis à la disposition du service, conformément à la réglementation.

Il est attendu du candidat / de la candidate la mise en œuvre des obligations réglementaires pesant sur l'employeur hospitalier, conformément aux dispositions du code du travail.

Il est également attendu sa participation aux réunions du CHSCT et à la politique de prévention des risques professionnels.

Il est souhaité que le service de santé au travail soit force de propositions pour réduire les trois principales causes d'accident du travail au sein de l'EPSM : les situations de violence ou d'agitation, la manipulation de personnes ou de charges et les chutes de plain-pied.

Le service de santé au travail doit également développer les actions de prévention des risques professionnels et d'accompagnement des travailleurs en situation de handicap.

L'établissement dispose d'un groupe de travail assurant le suivi des agents absents pendant une longue durée, pour anticiper et accompagner la reprise du travail, auquel le médecin du travail participe.

Enfin, des échanges réguliers sont organisés avec la Direction des Ressources Humaines, pour favoriser le maintien dans l'emploi des professionnels de l'établissement.

## Evolutions possibles

Certains établissements du GHT Somme Littoral Sud, dont l'EPSM de la Somme, réfléchissent actuellement au renforcement des actions de prévention et de suivi de l'état de santé des professionnels sur le territoire. Dans ce cadre, il est envisagé la mutualisation de ressources rares (temps ergonomes, psychologue du travail), voire, si les praticiens en sont d'accord, un exercice territorial, pour favoriser le travail collectif et pluridisciplinaire.

## Conditions d'emploi

Le candidat / la candidate doit être titulaire du diplôme en spécialité en médecine du travail (CES ou DES) ou d'une qualification en médecine du travail d'un pays de l'Union européenne donnant une équivalence en droit français.

Il / elle bénéficie d'une rémunération calculée en référence à la circulaire DHOS 2007-187 du 4 mai 2007 et à une reprise d'ancienneté des expériences antérieures.

Il / elle bénéficie d'un véhicule de service pour ses déplacements professionnels.

## Renseignements

- Madame Patricia DUGENY, Adjointe du DRH : 03.22.53.46.60 / [patricia.dugeny@epsm-somme.fr](mailto:patricia.dugeny@epsm-somme.fr)